

<https://profdoc.iddocs.fr/spip.php?article65>

Durpaire et fils, ou la faim de l'histoire

- Professeur documentaliste : métier -

Date de mise en ligne : lundi 6 mars 2017

profdoc.iddocs.fr - prof' doc' - Creative Commons CC BY-NC-SA

En 2017, les cahiers du CERFEE proposent, dans un dossier intitulé « Quelle architecture pour l'école de demain ? », un article de François et Jean-Louis Durpaire, « La fin d'une école, le début d'une autre ? Les évolutions architecturales des espaces de vie scolaire » [1].

Après le travail de Claude Poissenot, en 2014 [2], nous avons sans doute à faire ici à un nouveau cas d'école de « malscience » en Sciences de l'éducation [3]. On pourra poser pour comprendre cela des questions sur l'autorité des deux signatures, mais surtout sur la forme de l'enquête, son traitement, son analyse, et enfin ses résultats.

Derrière le chercheur, l'inspecteur

La première question à se poser est celle de l'autorité, et déjà sans doute de savoir dans quelle mesure chacun a contribué à l'article. Le début du titre de l'article ne manque pas, comme en un feuilleton, d'évoquer l'ouvrage de François Durpaire, *La fin de l'école*, paru en 2016. Mais hormis cela, et encore en fut-il à l'origine, ce texte n'est sans doute que de la plume de Jean-Louis Durpaire. Le « parallélépipède rectangle » de l'IEN de mathématiques, ou la référence introductive à Condorcet, ne laissent que peu de doutes, et le paragraphe 67 fait le reste (les paragraphes sont en effet numérotés et nous serviront de repères). Pour ce qui concerne la connaissance du sujet, nous ne sommes pas sans savoir que François Durpaire est maître de conférence en Sciences de l'éducation depuis peu de temps, historien de formation, sans expérience dans le secondaire français, encore moins dans l'information-documentation, mais avec une réelle connaissance de *Wikipédia* [4]. Jean-Louis Durpaire, IGEN EVS en charge de la documentation de 2004 à 2012, sans aucune expérience de terrain dans le secondaire, peut pour sa part se targuer d'une connaissance du dossier.

Donc, une formation scientifique pour l'un, avec un poste récent en sciences de l'éducation, avec une spécialisation dans l'architecture scolaire, au passage un brûlot parmi d'autres sur la fin de l'école avec sa directrice de laboratoire [5], quelques apparitions médiatiques en tant que spécialiste de la politique étasunienne, entre deux volumes remarquables d'une bande dessinée faisant arriver Marine Le Pen au pouvoir [6]. Le père n'a sans doute rien à voir avec ce parcours, professeur de mathématiques de formation, professeur des écoles, IEN, puis CRDP-Canopé et IGEN EVS Documentation.

Le CERFEE, Centre de recherches sur les formes d'éducation et d'enseignement (section CNU 70 - Sciences de l'éducation), de Montpellier-2, propose une revue, devenue *Éducation et socialisation*, qui paraît depuis 1988, qui « a vocation à permettre aux chercheurs (débutants ou chevronnés) en formation, éducation et enseignement de soumettre des articles référés à un champ situé à l'intersection des recherches en éducation et des recherches sur la socialisation » [7]. Le numéro 43 dont nous parlons là est coordonné par Béatrice Mabilon-Bonfils, François Durpaire et Geneviève Zoïa. Ainsi le fils donne à son père une caution scientifique qu'il n'a pas. Et quand on regarde le détail, cela peut réduire la revue à peu de choses, et la recherche à un *hobby* finalement peu exigeant.

Un *hobby* statistique au service d'un *lobbie* politique

La méconnaissance du secondaire par l'auteur, fut-elle simulée, se lit dès l'introduction, avec des raccourcis inutiles qui desservent toute réflexion, comme les professeurs documentalistes ont pu le subir d'ailleurs entre 2004 et 2012 notamment. Mais l'article n'est pas un simple essai, le propos s'appuie sur une analyse d'enquête (dont nous

donnons le questionnaire en annexe). Celle-ci a été menée auprès de CPE, professeurs documentalistes et chefs d'établissement en 2015.

Contre ce qui est affirmé sans mesure dans l'article, les chiffres sont faibles, avec 1 470 réponses enregistrées dans essentiellement 11 académies pour lesquelles le questionnaire a été passé par des voies officielles, à savoir par les inspecteurs académiques. Alors qu'une information a été donnée plus largement sur les listes de diffusion professionnelles des professeurs documentalistes, surtout pour dénoncer le contenu du questionnaire, on remarquera que ceux-ci ne se sont pas rués dessus. Par ailleurs, on note très peu de réponses de personnels de direction (197), pourtant autant ou plus nombreux que les CPE ou professeurs documentalistes dans les établissements scolaires, ce qui rend les chiffres non significatifs les concernant. Pour les autres catégories professionnelles, les chiffres pourraient être significatifs, mais on ne connaît pas la différence entre réponses enregistrées et réponses viables. Enfin, avec un taux tout de même faible de réponses à ce niveau, l'auteur ne mesure pas le biais relatif à des personnels qui seraient déjà favorables à ses thèses, notamment pour les 3C [8]. En tout cas, aucun tri croisé ne semble pouvoir être validé avec des chiffres déjà faibles de 512 CPE et 696 professeurs documentalistes, si ce n'est éventuellement pour le collège.

Dans la veine statistique, l'absence de formation scientifique de l'auteur, l'absence de compétence en sociologie, qui n'est pas plus que la documentation un simple loisir, sont deux éléments de doute qui persistent au fur et à mesure de la lecture. Sans considérer le fond, mais uniquement la méthode, que penser de cette phrase, aux paragraphes 23 et 24 : « la cour de récréation n'est en revanche considérée comme un espace de vie scolaire que pour 85 % des répondants (alors qu'on pouvait s'attendre à une réponse proche de 100 %) » (analyse d'une réponse à choix multiple avec 13 items dont « autres ») ? C'est peu comprendre le mécanisme d'une enquête. Ou encore quand on demande ce qui est privilégié dans les espaces de vie scolaire, pour affirmer dans l'analyse que ce qui n'est pas privilégié serait finalement négligé ou nié par le répondant (§ 30 à 32)... *Quid* encore d'un propos, des paragraphes 35 à 41, sur l'accès libre au CDI, puis sur les temps d'ouverture de ce lieu, sans transition relative aux fonctions diverses du CDI ?

Au-delà d'une enquête mal construite, proposée sur des bases subjectives discutables, dénoncées par ailleurs [9], l'auteur développe des conclusions un cran au-dessus encore dans l'idéologie. On ne trouve aucune demi-mesure quand le panel est partagé (§50-51), comme il s'agit surtout pour l'auteur de regretter l'absence de développement du numérique à l'école et de trouver tout ce qui le confirme.

Dans le paragraphe 67, avec toute l'amabilité qui est la sienne, Jean-Louis Durpaire oppose deux approches. D'abord « de promouvoir une démarche collective et concertée de rénovation des espaces de ressources, de repenser les lieux pour les mettre au service des élèves et de s'adapter au monde numérique », selon une expression rhétorique qui ne peut souffrir d'opposition. Tout y est : promotion, démarche, collectif, concertation, rénovation, ressources, repenser, service, adaptation, monde numérique, à savoir donc un mot sur trois dans une langue plaisante, mais bien évidemment sans rien de palpable, de concret. C'est en contrepartie les « tenants d'une autre vision pour la documentation, à savoir l'instauration d'une nouvelle discipline scolaire qui serait enseignée par les professeurs de documentation ». Tout y est : tenants, vision, documentation (2 fois), instauration, discipline, enseignement, à savoir ce que la novlangue combat ardemment, d'autant plus qu'il y a du palpable, là, du concret. La malhonnêteté, était-elle nécessaire ici, fait le reste, en proposant une caricature politique de l'opposition à l'inspecteur - on a largement quitté le terrain de la recherche, en estimant une disciplinarisation qu'on pourrait dire traditionnelle de la documentation, sans mesurer les enjeux d'apprentissages info-documentaires. Et de conclure en affirmant que c'est la première voie qui a été choisie...

On passe forcément vite à des considérations sur le fond, que la forme rhétorique du discours induit, avec de la part de l'auteur une propension à considérer que la reprise de termes plaisants partagés par les textes officiels conforte son positionnement, quand il n'ose aller plus loin, par pragmatisme démonstratif, en ne discernant pas les prémices d'une reconnaissance d'un enseignement nécessaire en information-documentation dans les textes, enseignement

qu'il a toujours combattu pour ne maintenir qu'une démarche méthodologique qui n'a jamais convenu à grand monde [10].

On peut cerner un autre problème associé, toujours dans la forme, dans le paragraphe 75 : l'hypothèse que les professeurs documentalistes « se sentent moins investis dans une évolution d'un territoire plus large que celui qui leur est dévolu ordinairement : le CDI » Ce propos est réducteur au regard de la question et du chiffre en appui, d'autant plus qu'il ne correspond en rien à la réalité connue de l'investissement des professeurs documentalistes dans les différentes instances de leur établissement [11].

Le fond percé de l'idéologie 3C

Bien sûr le fond souffre de la forme, et la forme n'est pas pour rien dans la pauvreté du fond. La question de l'accès libre ou de l'ouverture, avec un biais d'analyse déjà observé, d'abord, ne pâtit finalement d'aucune contextualisation par l'auteur. Si Jean-Louis Durpaire n'apprécie pas depuis longtemps le rôle pédagogique du professeur documentaliste et n'entend pas grand-chose *a priori* de la didactique de l'Information-Documentation, on est toutefois surpris, quand il trouve le moyen, par filiation, d'une caution scientifique, de voir que la fonction didactique du CDI est totalement niée, puis écartée.

La question de l'accès aux ressources n'est pas maîtrisée, elle n'est que survolée. De la part d'un responsable du plan DUNE, ce n'est pas une surprise [12], mais un tel entêtement sur l'autonomie sans apprentissages, ou autodidaxie, peut être lassant, partagé depuis quelques années avec un collègue IPR honoraire défenseur des 3C, Jean-Pierre Véran, qu'on voit aussi associé à cette enquête [13]. De même que ce dernier n'a pas su ramener le sujet d'une transformation des lieux à des considérations pédagogiques lors du PNF Emiconf de Lyon en janvier 2017, Jean-Louis Durpaire reste figé sur une politique pro-numérique, à travers le matériel, à travers les ressources, sans jamais investir la question complexe des apprentissages, avec des objectifs informatiques pour eux-mêmes donc, sans réflexion de fond sur les enjeux et intérêts scolaires de cette politique.

Si l'auteur observe avec raison que la question de l'évolution des espaces est peu abordée dans les instances de l'établissement, il ne précise aucunement que toute réflexion de ce type est vite avortée car elle pose toujours la question des coûts, avec une réactivité souvent nulle de la part des collectivités territoriales. Ce serait une manière là pour lui de dire qu'il n'y a pas de volonté de réflexion de la part des personnels, qu'il ne s'y prendrait mieux. D'autre part, Jean-Louis Durpaire dit regretter avec les diverses parties prenantes qu'il n'y ait pas de directives nationales ou de recommandations en la matière. C'est oublier notamment les recommandations internationales de l'IFLA pour les bibliothèques scolaires, ce d'autant plus qu'elles ont été actualisées en 2015 [14]. Ce serait une manière là pour lui de cacher ce qui ne l'arrange pas, qu'il ne s'y prendrait mieux [15].

Conclusion

Cette idéologie globale, contre la fonction didactique du CDI, contre des apprentissages info-documentaires, pour une politique numérique qui soutient essentiellement un objectif, l'autonomisation des élèves par autodidaxie, vient gêner le débat sur les espaces scolaires depuis quelques années déjà. On se retrouve avec un questionnaire, puis une analyse, qui transpirent la subjectivité, vers une malhonnêteté problématique. La négation d'apprentissages dans un lieu, tel que mis en exergue pourtant dans les recommandations internationales de l'IFLA, associées à l'UNESCO, pour les bibliothèques scolaires, recommandations méconnues de Jean-Louis Durpaire *a priori*, dans un équilibre des fonctionnalités, qu'il laisse tomber, supposent un blocage simplement personnel de l'auteur. On serait tenté de dire que c'est là qu'entre en jeu l'éditeur, mais quand le numéro de la revue est coordonné par le fils, à quoi

bon espérer.

Vecteur social et économique essentiel, il faut croire que le numérique en aveugle certains. Aussi pathétique que puisse être la rhétorique évolutionniste employée, il faut toutefois admettre qu'elle est efficace, d'autant plus quand on se donne les atouts, aussi fugaces soient-ils, d'une honnêteté scientifique. D'après les enquêtes rigoureuses et significatives de l'A.P.D.E.N., qui ne sont pas citées dans l'article, il peut être intéressant de relever le point de vue des professeurs documentalistes et de trouver enfin les moyens de dépasser l'entêtement idéologique d'un clan, pour développer une réflexion intelligente sur les espaces de vie scolaire, et notamment sur les CDI dont il est essentiellement question dans ce rapport d'inspection honoraire. Mais il restera difficile de repartir sur des bases saines tant que nous aurons à supporter ce genre d'écrits.

Annexe : le questionnaire

Enquête "Espaces de vie scolaire" / "Espaces de travail"

1.1 Dans votre établissement, considérez-vous que les « Espaces de vie scolaire » [hors internat ; l'internat est traité dans une question spécifique (1.10)] incluent

- une salle ou des salles d'étude ou de permanence
- le CDI
- les salles de classe banalisées
- des salles de classe spécialisées
- une ou des salles « multimédias »
- le foyer des élèves
- la maison des lycéens (si vous êtes en lycée)
- la cour de récréation
- le réfectoire ou restaurant scolaire
- le hall de l'établissement
- un espace d'innovation et de créativité
- un ou des espaces virtuels
- Autres (préciser)

1.2 Dans votre établissement, considérez-vous que les "espaces de vie scolaire" privilégient plutôt :

- le travail des élèves
- la détente et le bien-être des élèves
- les rencontres entre les membres de la communauté scolaire
- Autres

1.3 Comment est organisé le dialogue entre CPE et professeur(s) documentaliste(s) pour la mise à disposition des "espaces de vie scolaire" ?

- Concertation régulière
- Pas de concertation
- Autres (précisez)

1.4 S'il existe une concertation, précisez

- Concertation dans le cadre d'une réunion hebdomadaire CPE-Professeur documentaliste
- Concertation dans le cadre d'une réunion mensuelle CPE-Professeur documentaliste
- Concertation informelle
- Concertation au sein de l'équipe de direction (si CPE et Professeur documentaliste y participent)
- Autres

1.5 Comment les élèves sont-ils « pris en charge hors du temps de classe » ?

- Les élèves sont le plus souvent répartis dans les espaces sur décision des CPE
- Les élèves choisissent leurs espaces de travail chaque fois qu'ils ne sont pas en classe
- Les élèves ont toujours la possibilité de venir au CDI
- Autres (préciser)

1.6 Au-delà des temps de pause (i.e. entre deux cours), l'accès au centre de ressources est-il libre pour les élèves ?

- Totalement
- Partiellement
- Jamais
- observations éventuelles

1.7 Si l'accès au CDI est partiellement libre, est-ce

- A la pause méridienne
- Avant la première heure de classe de la journée
- Après la dernière heure de classe de la journée
- Autres

1.8 Quelle est la durée hebdomadaire d'ouverture du centre de ressources pendant le temps scolaire ?

- 30 heures ou moins de 30 heures
- de 31 à 40 heures
- Plus de 40 heures.
- Observations éventuelles

1.9 Quelle est la durée hebdomadaire d'ouverture du centre de ressources en dehors du temps scolaire ?

- Pas d'ouverture
- de 1 à 6 heures
- plus de 6 heures.
- Observations éventuelles

1.10 Etablissements disposant d'un internat.

Les internes disposent-ils d'espaces qui leur sont dédiés ?

- salle d'études équipée de ressources numériques
- salle d'études non équipée
- un accès au CDI ou 3C à des heures tardives : préciser l'heure limite
- espace plutôt dédié aux loisirs
- autres

2.1 En dehors du CDI, les élèves disposent-ils de ressources d'apprentissage dans les "espaces de vie scolaire" ?

- OUI
- NON
- Observations éventuelles

2.2 Si OUI, les ressources mises à disposition dans ces espaces sont-elles plutôt numériques, plutôt imprimées ?

- Plutôt numériques
- Plutôt imprimées
- Équilibrées entre numériques et imprimées
- Observations éventuelles

2.3 Lorsque les élèves ne sont pas en classe, peuvent-ils bénéficier d'une aide pédagogique ?

- toujours
- fréquemment
- occasionnellement
- jamais
- Observations éventuelles

2.4 Lorsqu'il y a possibilité d'aide pédagogique, cette aide est-elle assurée de manière prioritaire par

- un CPE lui-même
- un professeur documentaliste
- un enseignant disciplinaire
- un assistant d'éducation
- autres (précisez)

2.5 Considérez-vous que le développement des équipements numériques personnels des élèves a des incidences sur l'organisation des "espaces de vie scolaire" ou "espaces de travail" ?

- Très fortement
- Assez fortement
- Modestement
- Aucune

2.6 Les "espaces de vie scolaire" de votre établissement sont-ils équipés d'accès à Internet (WiFi) ?

- OUI
- NON
- observations éventuelles

2.7 Si NON, devraient-ils l'être à l'avenir ?

- OUI
- NON

2.8 Si NON, précisez les raisons

- Le numérique nuit à la concentration
- Le numérique donne accès à des sites dangereux
- Le numérique est difficile à gérer au sein d'un établissement
- Le numérique n'est pas autorisé aux examens que les élèves auront à présenter
- Les élèves sont déjà trop consommateurs de numérique hors de l'établissement
- Autres (précisez)

2.9 Les élèves sont-ils autorisés à utiliser leur téléphone ou smartphone ou tablette numérique ?

- Dans l'ensemble de l'établissement
- Dans l'ensemble des espaces de vie scolaire
- Seulement dans la cour de récréation et les espaces de circulation
- Interdiction totale
- autres (précisez)

2.10 Si les élèves sont autorisés à utiliser leur téléphone ou smartphone ou tablette, est-ce

- explicitement prévu au règlement intérieur
- tacitement admis
- observations éventuelles

2.11 Existe-t-il des espaces « modulaires » ou « modulables » (c'est-à-dire susceptibles de s'adapter à diverses configurations) dans votre établissement ?

- OUI
- NON

2.12 Si OUI, précisez lesquels

- LE CDI
- Salle d'études
- Autres

2.13 Si OUI, précisez l'intérêt de ces espaces

- Très grand
- Assez grand
- Peu intéressant
- Inintéressant

3.1 Dans votre établissement, diriez-vous que la notion d' « espace scolaire » a évolué au cours des dix dernières années ?

- OUI
- NON

3.2 Si oui, pour quelles raisons (2 réponses possibles) ?

- nous vivons à l'heure du numérique et le savoir est partout

- les instructions ministérielles (programmes, missions de l'école...) changent et les espaces doivent s'adapter
- les collectivités territoriales ont transformé les locaux
- nous avons procédé nous-mêmes à une analyse des besoins
- autres (précisez)

3.3 Les dénominations de certains espaces ont-elles été modifiées ?

- OUI
- NON

3.4 Si OUI, le CDI a -t-il changé de dénomination ?

- OUI. Il a été nommé « centre de connaissances et de cultures » (3C)(en référence au Vadémécum publié par la DGESCO
- OUI. Autre nom que 3C (Précisez)

3.5 Si OUI, les salles de "permanence" ont -elles été renommées ?

- OUI. Il s'agit désormais de "salles d'études"
- OUI. Avec un autre nom que "salles d'études".
- Autre nom

3.6 La question des « espaces de vie scolaire » a t-elle fait l'objet d'une réflexion dans les instances l'an passé ou cette année ?

- Conseil pédagogique
- Conseil d'administration
- Conseil de la vie lycéenne ou collégienne
- Réunion de service de l'équipe vie scolaire
- Réunion de direction
- Autres

4.1 Au cours des 5 dernières années, avez-vous suivi une formation spécifique sur l'architecture scolaire ?

- OUI
- NON

4.2 Si OUI, précisez la durée de la formation

- 6 heures ou moins
- de 7 à 12 heures
- plus de 12 heures

4.3 Au cours des 5 dernières années, avez-vous suivi une formation spécifique sur les "espaces de vie scolaire" ?

- OUI
- NON

4.4 Si OUI, précisez la durée de la formation

- 6 heures ou moins
- de 7 à 12 heures
- plus de 12 heures

4.5 Au cours des 5 dernières années, avez-vous suivi une formation spécifique sur "l'impact du numérique sur l'éducation" ?

- OUI
- NON

4.6 Si OUI, précisez la durée de la formation

- 6 heures ou moins
- de 7 à 12 heures
- plus de 12 heures

4.7 Au cours des 5 dernières années, avez-vous suivi une formation spécifique sur "l'impact du numérique sur la pédagogie" ?

- OUI
- NON

4.8 Si OUI, précisez la durée de la formation.

- 6 heures ou moins
- de 7 à 12 heures
- plus de 12 heures

5.1 De votre point de vue, l'évolution des « espaces de vie scolaire » est-elle une question déterminante pour une meilleure réussite des élèves ?

- OUI
- NON

5.2 Si Oui, pour quelles priorités ? (2 réponses possibles)

- Un travail plus autonome des élèves
- davantage de travaux en équipes des élèves
- préparer à l'exercice de la citoyenneté
- préparer son avenir professionnel
- s'adapter un environnement toujours plus numérique
- Autres (précisez)

5.3 Quelles évolutions prioritaires des "espaces de vie scolaire" verriez-vous ?
(effectuer 3 choix au maximum)

- Un centre de ressources plus vaste

- Davantage d'espaces de travail pour des petits groupes
- Davantage d'espaces individuels
- Des espaces privilégiant la créativité et l'expression des élèves
- Des espaces privilégiant les aspects récréatifs
- Des espaces permettant les rencontres entre élèves
- Des espaces privilégiant le développement de l'autonomie des élèves
- Des espaces permettant davantage de rencontres entre élèves, enseignants, éducateurs
- Des espaces pour les parents d'élèves
- Autres

5.4 Une réflexion sur « les espaces de vie scolaire » a-t-elle pour vous prioritairement un impact sur

- le climat de l'établissement
- l'action pédagogique des enseignants
- l'accès à la citoyenneté des élèves
- Autres (préciser)

5.5 Quelle place pour le CPE dans une réflexion sur l'architecture scolaire ?

- initiateur principal du projet
- participant d'un projet initié le personnel de direction
- participant d'un projet initié par le professeur documentaliste
- Autres (précisez)

5.6 Quelle place pour le professeur documentaliste dans une réflexion sur l'architecture scolaire ?

- initiateur principal du projet
- participant d'un projet initié par le personnel de direction
- participant d'un projet initié par le CPE
- Autres (précisez)

6.1 Vous exercez en

- Collège
- Lycée d'enseignement général ou technologique
- Lycée professionnel
- Cité scolaire

6.2 Vous exercez dans un établissement public ou privé ?

- Public
- Privé

6.3 Quelle est la taille de votre établissement ?

- Moins de 300 élèves
- De 300 à 599 élèves
- De 600 à 999 élèves
- 1000 élèves ou plus de 1000

6.4 Vous êtes

- CPE titulaire
- CPE stagiaire
- Professeur documentaliste titulaire
- Professeur documentaliste stagiaire
- Personnel de direction
- Autres (précisez)

6.5 Vous exercez dans l'académie de

- Aix-Marseille
- Amiens
- Besançon
- Bordeaux
- Caen
- Clermont
- Corse
- Créteil
- Dijon
- Grenoble
- Guadeloupe
- Guyane
- La Réunion
- Lille
- Limoges
- Lyon
- Martinique
- Montpellier
- Nancy-Metz
- Nantes
- Nice
- Orléans-Tours
- Paris
- Poitiers
- Reims
- Rennes
- Rouen
- Strasbourg
- Toulouse
- Versailles.

[1] Article disponible en ligne sur : <http://edso.revues.org/1939>

[2] Poissenot Claude. CDI, perceptions et réalités. Paris : Canopé, 2014, 88 p.

[3] Reprenant le terme utilisé par Nicolas Chevassus-au-Louis pour son ouvrage sur les fraudes dans les laboratoires, il n'est pas question ici de désigner une fraude dans les chiffres de l'enquête, mais une imposture ou une contrefaçon scientifique. Sur Poissenot, pour rappel : APDEN. Claude Poissenot ou les affinités sélectives. In Apden.org [en ligne], 2014. Disponible sur : <http://apden.org/Claude-Poissenot-au-CDI.html>

[4] Voir Loys. Wikipédicure : la "co-construction du savoir" par l'exemple. *In* La vie moderne [en ligne], 2014. Disponible sur :

<https://www.laviemoderne.net/component/content/article?id=91:wikipedicure>

[5] Une autre référence, parce qu'on n'achète pas les brûlots : Perretti André de. Pour l'honneur de l'école. Passions et controverses en éducation. Paris : Hachette, 2000, 400 p. Quatrième de couverture : « Que faut-il entendre ? Et que faut-il croire sur le système éducatif et culturel français ? Effondrement ? 'Naufrage scolaire' ? 'Désastre sans précédent' ? 'La fin de l'école républicaine' ? 'L'enseignement malade de l'égalitarisme' ? 'L'enseignement en détresse' ? 'Un ratage historique' ? 'On liquide les profs' ? 'L'horreur pédagogique' ? 'A bas les élèves' ? 'Le massacre des Innocents' ? Que l'esprit critique et la 'méthode' nous gardent de telles défaillances, ou nous aident à nous en 'défausser' ! Mais, qu'on ne m'en veuille pas (ou qu'on m'en veuille !), il y a une autre faute (de goût ?), inadmissible, inexcusable qui me fait quitter l'ordre de l'humour. C'est la faute, non à Voltaire ou à Rousseau, mais à l'outrance des analyses tournées en dénonciation et dérisions. Et j'ajoute : à l'outrance développée en forme de prophétisme catastrophique. Non et non ! L'outrance, vache, est folle. Et nous ne pourrions pas dire que nous n'avons pas été prévenus. » André de Peretti livre ici une analyse mordante et non moins précise et avisée des débats qui animent les réformes et les discours sur le système éducatif français. Il s'attaque aux contempteurs de l'école qui méprisent leur sujet plus qu'ils ne le maîtrisent et dénonce cette imposture de la pensée qui consiste à masquer des pans entiers d'une réalité française positive et performante, pour détruire sans cesse ce qu'il s'agit de consolider.

[6] En étant convaincu lui-même, il est plus ou moins apprécié dans la fachosphère...

[7] Présentation disponible sur : <http://edso.revues.org/393>

[8] Indice de ce biais, les réponses à la question 1.5 sur la prise en charge des élèves hors du temps de classe : l'accès libre systématique au CDI pour les élèves hors classe apparaît pour 60 % des professeurs documentalistes en collège, 75 % en lycée, et la décision de répartition par les CPE seuls est particulièrement fréquente, ainsi de l'avis de 16 % des professeurs documentalistes. Au regard d'enquêtes significatives, celles de l'A.P.D.E.N., ces chiffres ne sont pas significatifs du paysage global : dans la dernière enquête, et sur des chiffres cohérents sur cinq années consécutives, l'accès libre systématique au CDI pour l'étude est très rare en collège, du fait de séances pédagogiques, quand elle atteint 30 à 40 % des collègues par ailleurs du fait d'un accueil en autonomie de lycéens pendant des séances ; toujours à partir de la dernière enquête de l'association professionnelle, il apparaît que « le professeur documentaliste n'est pas du tout décisionnaire [au sujet de la gestion des flux] dans 5,1 % des cas (contre 4,6 %, 6 %, 5,8 % et 8 % dans les panels de 2016 à 2013), la proportion s'avérant plus importante en lycée GT (9,6 %), qu'en lycée professionnel (4,3 %) et collège (3,2 %) ». Pour les enquêtes de l'A.P.D.E.N. : A.P.D.E.N. Les professeurs documentalistes et leurs conditions de travail. 2017. Disponible sur : http://www.apden.org/2017_01_04_Synthese_Enquete_conditions/co/ECON_2017.html. A.P.D.E.N. Les professeurs documentalistes et les heures d'enseignement. 2016. Disponible sur : <http://apden.org/Les-professeurs-documentalistes-et-388.html>. A.P.D.E.N. Professeur documentaliste, CDI et ouverture culturelle. Résultats de l'enquête. 2015. Disponible sur : <http://apden.org/Professeur-documentaliste-CDI-et.html>. A.P.D.E.N. Quel service d'enseignement pour les professeurs documentalistes ? Enquête FADBEN : résultats et analyse. 2014. Disponible sur : <http://www.apden.org/Quel-service-d-enseignement-pour.html>. A.P.D.E.N. Les professeurs documentalistes et les apprentissages info-documentaires. Résultats de l'enquête réalisée par la FADBEN en 2013. 2013. Disponible sur : <http://apden.org/Les-professeurs-documentalistes-et.html>.

[9] Duplessis Pascal. L'enquête « Espaces de vie scolaire » (ou 3C) : ne soyons pas dupes ! *In* Les trois couronnes [en ligne], 2015. Disponible sur : <http://lestroiscouronnes.esmeree.fr/actu/l-enquete-espaces-de-vie-scolaire-ou-3c-ne-soyons-pas-dupes>

[10] Pour les textes officiels, on peut bien sûr diriger le lecteur vers le référentiel de compétences professionnelles de juillet 2013 sur http://www.education.gouv.fr/pid25535/bulletin_officiel.html?cid_bo=73066 et vers les nouveaux programmes du collège de 2016 sur <http://www.education.gouv.fr/cid95812/au-bo-special-du-26-novembre-2015-programmes-d-enseignement-de-l-ecole-elementaire-et-du-college.html>, éventuellement, mais à l'heure de ces lignes rien n'est fait, vers le dernier projet de circulaire de mission des professeurs documentalistes, consultable sur <http://apden.org/Refonte-de-la-circulaire-de-410.html>.

[11] Cf. les enquêtes citées déjà en note

[12] Reynaud Florian. Erreur 406 sur Arrakis, ou la sécheresse du plan Dune. *In* Prof'Doc' [en ligne], 2012. Disponible sur : <http://profdoc.iddocs.fr/spip.php?article23>

[13] Il a participé à la rédaction du *Vadémécum 3C*, et a publié un *Guide TICE* déjà oublié.

[14] IFLA School Library Guidelines, 2nd edition, 2015. Disponible sur : <http://www.ifla.org/publications/node/9512>

[15] Dans la question 5.3, ni ailleurs, aucune mention d'une exigence d'un espace classe dans le CDI, sans doute parce que cela n'irait pas dans l'histoire que Durpaire et fils écrivent seuls.